

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19853 - 76ÈME ANNÉE

**Alors que l'expérience montre que
la protection des vaccins en France n'est que de 50 %**

Levée des motifs impérieux en cas de vaccin anti-COVID-19 Les Réunionnais livrés au risque d'une nouvelle épidémie

A partir du 9 juin prochain, une partie des personnes voulant venir ou quitter La Réunion n'aura plus à justifier d'un motif impérieux à condition qu'elle prouve qu'elle a été vaccinée. Les autres règles ne changent pas, comme la quarantaine sans contrôle d'une semaine et le test obligatoire au terme de la quarantaine. Ceci va faciliter l'entrée du coronavirus à La Réunion puisque le vaccin n'empêche pas de porter et de transmettre la COVID-19.

Réagissant à cette nouvelle, le MEDEF-Réunion a écrit hier ceci :

« Le Medef Réunion se félicite d'avoir été entendu suite à l'annonce de ce jour du Ministère des Outre-mer et tient à remercier le préfet Jacques Billant pour son accompagnement et son attachement au territoire »

Le MEDEF affirme que la décision du gouvernement « permet aux Réunionnais de partir en vacances sereinement grâce à la vaccination tout en se protégeant et protégeant leurs proches ».

Et de souligner au sujet de la vaccination : « C'est un geste bien entendu individuel et de libre

arbitre mais qui permettra à tout un chacun de pouvoir circuler librement dès le 9 juin »

Sur la base des informations recueillies selon les règles scientifiques, la prise de position du MEDEF-Réunion s'avère donc erronée voire dangereuse car pouvant encourager un relâchement de la vigilance, voici pourquoi.

Efficacité à 100 % impossible

A La Réunion, les règles de circulation avec les autres pays ne sont pas définies dans notre île, mais par un État dont le siège se situe à 10.000 kilomètres, à Paris, dans un autre hémisphère où le climat et la structure de la population sont bien différents. La décision d'autoriser la levée des motifs impérieux uniquement pour les personnes prouvant qu'elles ont été vaccinées contre la COVID-19 entraîne des conséquences sur plusieurs plans. En effet, une personne vaccinée peut toujours continuer à transmettre le coronavirus.

Quel est alors le risque ? Sans doute la décision du gouvernement français s'est basée sur ce genre d'orientation, comme un communiqué de l'INSERM daté du 27 avril intitulé « Un test PCR positif après avoir été vacciné, vraiment ? » dont voici quelques extraits :

« Il est donc théoriquement possible qu'une personne soit vaccinée relativement peu de temps après avoir été infectée par le virus sans le savoir, pendant la période d'incubation. Dans ce cas, il se peut qu'elle ne manifeste des signes cliniques de la maladie et qu'elle ne soit testée positive qu'après avoir reçu sa dose de vaccin (c'est ce qui s'est par exemple passé dans le cas de la ministre de la Culture, Roselyne Bachelot). »

« Les vaccins contre la Covid-19 aujourd'hui sur le marché sont caractérisés par une efficacité très élevée. Si l'on se penche notamment sur les deux vaccins à ARNm, les données des essais cliniques de phase 3 qui étaient disponibles en novembre 2020 faisaient état d'une efficacité de 94 % pour protéger les personnes d'une infection symptomatique pour le vaccin Moderna et de

95 % pour le vaccin Pfizer. »

« Il est également important de souligner la grande efficacité de ces vaccins pour prévenir les formes graves nécessitant une prise en charge hospitalière. Malgré la vaccination, un petit pourcentage d'individus peut être infecté par le virus SARS-CoV-2 sans présenter de symptômes (forme dite « asymptomatique ») ou avoir une Covid-19 bénigne. »

« Il est enfin nécessaire de noter qu'aucun vaccin n'atteint jamais une efficacité de 100 %. À titre de comparaison, le vaccin contre la grippe saisonnière prévient environ 60 % des infections chez les adultes en bonne santé âgés de 18 à 64 ans, et il atteint ce niveau d'efficacité environ 14 jours après la vaccination. »

Combien de vaccinés porteurs du coronavirus ?

Ceci est confirmé par cette information publiée par Capital.fr le 14 mai

« La vaccination n'empêche pas totalement la contamination. Pour preuve, six touristes, pourtant vaccinés, ont été testés positifs au Covid-19 à leur arrivée en Australie, rapportent les autorités, citées par News.com et Perth Now. Cette information a été publiée dans le rapport de surveillance du NSW Health, alors que le gouvernement fédéral planche sur un passeport vaccinal. Les six passagers ont été placés en quarantaine dans des hôtels dédiés. »

Or, aussi étonnant que cela puisse paraître, le Point épidémiologique hebdomadaire n°63 du 13 mai 2021 ne fait pas apparaître une donnée importante : combien de personnes vaccinées sont-elles testées positives à la COVID-19 ? Il est possible de connaître le

nombre de nouveaux cas, de nouveaux décès, de tests réalisés, de tests positifs à la COVID-19, de personnes hospitalisées, admises en réanimation ou vaccinées, mais concernant la possibilité pour un vacciné d'être ensuite transmetteur de la COVID-19, aucune donnée n'est disponible dans le point hebdomadaire de Santé Publique France.

50 % de protection et apparition de symptômes chez les asymptomatiques

Il existe heureusement des scientifiques qui s'intéressent à cette valeur. Leurs travaux remettent en cause l'efficacité annoncée des vaccins. Avec plus de 300.000 tests réalisés depuis l'arrivée de la COVID-19 à Marseille, l'IHU Méditerranée Infection où travaille le Docteur Raoult, une base de travail existe dans laquelle figure un certain nombre de personnes déjà vaccinées.

Dans sa dernière communication en date du 13 mai, le Docteur Raoult évalue à 50 % la protection apportée par le vaccin, quel que soit le médicament utilisé en France : « L'incidence chez les vaccinés, première ou deuxième dose, quel que soit le vaccin, est de la moitié de ceux qui ne sont pas vaccinés. On est plus autour d'une protection de 50 % », affirme le professeur en se basant sur les données de son IHU selon lesquelles il y a « à peu près 350 vaccinés qui sont positifs ».

Selon lui, cette affirmation « n'est pas antagoniste de ce qu'on a dans la littérature si on veut bien lire non pas les communiqués de presse ou simplement les résumés des études. Il faut regarder les vrais chiffres ».

Par ailleurs, un effet secondaire important vient d'être découvert : des « porteurs asymptomatiques chez qui la vaccination peut

déclencher une réaction qui fait qu'ils sont devenus symptomatiques ». C'est le cas de 46 personnes. Ceci remet en cause l'affirmation de l'INSERM.

Pour l'infectiologue, la meilleure protection est offerte par la guérison, ce qui signifie que le système immunitaire de la personne touchée a réussi à vaincre le coronavirus, et elle bénéficie alors d'une immunité bien plus importante variants compris que les personnes qui n'ont bénéficié que d'un vaccin anti-COVID-19.

Conclusion

En conclusion, il apparaît que la mesure prise par le gouvernement ne va pas dans le sens de l'amélioration de la situation. En effet, durant cette période de pandémie mondiale, seules les personnes devant être obligées de prendre l'avion devraient être autorisées à voyager. C'est la stratégie choisie par les pays chez qui le coronavirus ne circule pas ou plus, et donc là où il n'y a pas de crise sanitaire origine de crise sociale et d'aggravation des inégalités.

En faisant la promotion de voyages d'agrément à destination de La Réunion ou d'aller-retour d'agrément en France où le coronavirus circule activement, une partie du patronat semble-t-elle afficher son ignorance de la réalité scientifique, ou décide-t-elle de sacrifier les conditions de vie des Réunionnais pour réaliser quelques profits sans lendemain ? Les partisans de l'ouverture la plus grande de La Réunion en pleine pandémie de COVID-19 ont un avantage : ils n'assument pas la responsabilité de cette décision, c'est le gouvernement français qui l'a fait.

Edito

Un nouvel espoir se lève pour le peuple chilien

À 30 ans, la communiste Iraci Hassler a été élue maire d'une commune de la capitale chilienne. Elle prône un nouveau modèle de développement local.

Le Parti ouvrier socialiste (POS) a été fondé à Iquique en 1912, par Luis Emilio Recabarren et une trentaine de mineurs. Il s'est transformé en adhérant à la IIIe Internationale (KomIntern) en Parti communiste du Chili (en espagnol : Partido Comunista de Chile) en 1922 (IIIe congrès du POS, 1er du PCCh). Hors-la-loi au Chili entre 1948 et 1958, ce n'est que plus tard, en 1970, qu'il accèdera au pouvoir lors de son union avec le Parti socialiste du Chili pour former l'Unité populaire chilienne. Il retombe dans l'illégalité en 1973 après le coup d'État du général Augusto Pinochet. Les membres du parti montent alors une organisation de lutte armée contre la dictature, mais est très affaibli en 1976, sa direction clandestine étant décapitée à deux reprises par la DINA lors de l'affaire Calle Conferencia I et II.

Le parti redevient légal avec le retour de la démocratie en 1990, mais est maintenu à l'écart de la Concertation des partis pour la démocratie jusqu'aux élections parlementaires de 2009, où, pour la première fois depuis 1973, il obtient des sièges à l'Assemblée, en réussissant à faire élire trois de ses quatre candidats aux législatives, dont le président du PCCh, Guillermo Teillier, son secrétaire général, Lautaro Carmona, et l'avocat spécialisé dans la défense des droits de l'homme, Hugo Gutiérrez. Lors des élections parlementaires de novembre 2013, six députés communistes sont élus dont Camila Vallejo. De 2013 à 2018, le Parti communiste a été membre de la coalition du centre-gauche Nouvelle Majorité, soutenant le gouvernement de Michelle Ba-

chelet.

Aujourd'hui, en prônant un autre modèle de développement mettant l'humain au centre et en voulant garantir les droits sociaux essentiels, école gratuite, soin gratuit, nationalisation de l'eau et l'électricité, les communistes chiliens veulent tourner la page ultra libérale laissée par Augusto Pinochet. D'ailleurs, à la veille de l'élection présidentielle au Chili, prévue le 21 novembre 2021, selon une enquête sociologique menée par l'Institut Tu Influyes, le maire de la commune de Recoleta de la capitale chilienne Santiago, le communiste Daniel Jadue, bénéficie d'un large soutien. DANIEL JADUE obtient 17,9% du soutien des électeurs, suivi du maire de Santiago Las Condes, de la prélature du Vatican Opus Dei, ancien ministre de l'Éducation et partisan de la dictature du général Pinochet Joaquín Lavigne de l'Union démocratique indépendante de droite avec 8,4% ... La candidate du Parti humaniste de gauche, Pamela Giles, obtient 6,1% des voix. Les autres candidats se battent pour surmonter la barrière des cinq pour cent.

Dans ce nouveau monde qui pointe son nez, les communistes reprennent leur place. Solide sur leur base, et leur principe les communistes partout dans le monde sont en train de dépasser la crise liée à la chute de l'utopie soviétique. Dans le nouveau monde les communistes ont toute leur place, et surtout à la Réunion.

« Le printemps est inexorable. » Pablo Neruda

Nou artrouv'

David Gauvin

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Néna ankor pou réklamé dann noute sosyété, ankor pou rovandiké

Mézami dann noute péi La rényon zordi ankor néna in kantité zafère pou réklamé é pou mwin la réklamasyon, donk la rovandikasyon, sa sé kékshoz lé pa fini pou nou é pé s'fèr pou ankor plizyèr zénération. Koze èk zot kèr zot mèm é di amwin si lé vré, si lé pa vré. Pou mwin sa lé vré, san pour san.

Mé antansyon, mi vé pa anparl sa dann in sanss individyèl mé plito dannin sanss kolèktif. Mi oi bien bande groupe réklamé, konm mi oi noute pèp rényoné rovandiké. Kossa néna pou rovandiké ? In ta avèk in paké. Mwin lé fine di mi mète pa mwin dsi lo plan individyèl, pars mon tanpèrman i invite amwin plito a kontante sak mwin néna plito k'alé domande sak mwin na poin. Mé sak mi aplike amwin mi aplike pa mon bande frèrè épi mon bande sèr.

Kossa mi vé di par-la ? Oussa in n'afèr konmsa i pé vnir ? Mézami, mwin la viv dann in tan, épi dann in landroi toulmoun téi koné toulmoun, é anpliss konm mon zorèye lété pointi, mwin té i antand mon paran konm d'ote rakonte zafèr demoun l'avé poin. Demoun mizère si zot i vé, pars la mizère mwin la zamé konu pou moin-mème mé pou lé zote, an kantité, in ta avèk in paké.

So matin mi pran lo kar é néna in jenn, in linze koulèr shov-souri dsi li. Kontrol dann kar é biensir i bosh ali. Li sèye ésplike son ka, mé arien pou fé. Momandoné lo bande gardien i amenn ali déor é la fé alé ali a pyé pliss pétète dé shoz mwin la pa vi. Kan mwi té i oi ali éspliké, dsu son figuir mi oi li l'avé in ère domand souplé, mé pa réklamé. L'èr-la dann mon tête l'avé lidé konm koi lo droi lé pankor assé dévlopé é dann transpor, konm dann toute, néna pou fère.

Néna pou réklamé, néna pou rovandiké. Mi rève d'in sosyété lo droi d'moun lé pli dévlopé ké li lé. Mi rapèl in zour demounla domande in kamarade si li lété pour sansa si li lété konte lo maryaz homo. Lo kamarade la réponde, si sé pou dévlope in droi, étande ali, li lé pour. Lo droi d'moun sé sa mé zami, souvan li komanss an pti apré li vien pli gran : in pti plass pou rakokiyé, apré ou i détande in pé lo bra, lo zanm, lo kor ziska trape l'égalité.

Justin